

En désaccord

Voici quelques-unes des raisons pour lesquelles certaines personnes pourraient être d'avis que les règles encadrant les chiens dangereux **ne devraient pas être plus sévères**.

Une punition injuste

L'agressivité d'un chien n'est pas une caractéristique propre à sa race. Elle dépend surtout de l'éducation reçue, de l'environnement dans lequel l'animal est élevé et de l'aptitude et du sens des responsabilités de son propriétaire. Pourtant, les règlements de bannissement ciblent la race plutôt que le comportement réel de l'animal. Punir tous les chiens d'une certaine race, peu importe leur comportement individuel, revient à faire une généralisation abusive et injustifiée. Au Royaume-Uni, en 2015, 91 chiens de type pitbull ont été abattus même s'ils étaient sains, uniquement car cette race est prohibée dans le pays. Par ailleurs, un chien peut être considéré comme appartenant à une race interdite s'il ressemble à cette race, même sans preuve génétique. Autrement dit, un animal calme, bien dressé et socialisé peut être banni ou euthanasié simplement à cause de son apparence. Des règles trop sévères et non fondées punissent injustement les bons propriétaires et les bons chiens à cause du comportement négligent d'individus irresponsables.

Des coûts et une lourdeur administrative

Renforcer les règles implique une gestion municipale plus complexe et coûteuse. Les nombreuses tâches qui accompagnent un système plus strict, comme les évaluations comportementales et les inspections, la gestion des registres et les suivis réguliers, les enquêtes sur les signalements et la gestion des contestations, alourdissent considérablement la charge administrative des municipalités. Ces mesures requièrent également la formation de personnes spécialisées, l'embauche de personnel supplémentaire et l'acquisition d'équipement technique adapté. Si les grandes villes comme Toronto disposent des ressources nécessaires pour implanter un tel système, les plus petites municipalités, quant à elles, risquent de faire face à des défis logistiques, administratifs et budgétaires importants, compromettant ainsi l'efficacité des règlements.

Des bannissements inefficaces

Des études, dont [cette étude canadienne](#) (en anglais), ont montré que les villes qui ont banni les chiens de type pitbull ou d'autres races considérées comme dangereuses n'ont pas nécessairement enregistré une diminution du nombre de morsures. Dans plusieurs cas, d'autres races étaient déjà responsables d'un plus grand nombre d'incidents. En stigmatisant ou interdisant une race en particulier, on risque de laisser au public un faux sentiment de sécurité. La population pourrait croire, à tort, que les autres races de chiens ne représentent aucun danger. À l'inverse, des campagnes de sensibilisation, de formation et de socialisation canine ont prouvé leur efficacité pour réduire les morsures, sans recourir à des mesures extrêmes ou discriminatoires. Une approche globale, centrée sur la prévention et l'éducation, est donc bien plus pertinente que des interdictions basées uniquement sur la race.

Pour en savoir plus

- [Radio-Canada | Comment encadrer les chiens dangereux?](#)
- [La Presse | La loi 128 est improvisée selon ses détracteurs](#)
- [Radio-Canada | 10 mythes sur les pitbulls](#)

Le savais-tu?

Au Canada, [une étude](#) (en anglais) a démontré que les chiens nordiques, comme les huskys et les malamutes, seraient responsables d'un plus grand nombre d'attaques graves que les pitbulls.

Coup d'œil international

En 1991, le Royaume-Uni adopte une loi interdisant certaines races de chien sur son territoire, dont les pitbulls, les tosas inus, les dogues argentins et les filas brasileiros. Toutefois, cette nouvelle législation s'est avérée quelque peu inefficace, car [une étude](#) (en anglais) a démontré qu'avant l'entrée en vigueur de la loi, les bergers allemands étaient responsables de 24 % des morsures, loin devant les pitbulls et autres races visées par l'interdiction.